

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023**

**CM2023/12/20/05 : DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DU SOUTIEN FINANCIER À LA
RÉALISATION D'UN PÔLE CULTUREL ET ASSOCIATIF - CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11, L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, modifiée par la délibération du conseil métropolitain CM2019/02/08/02,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2020/12/01/01 portant création d'un fonds des équipements structurants et adoption du règlement du fonds,

Vu le courrier en date du 20 septembre 2023 de Monsieur Laurent CATHALA, Président de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir sollicitant un financement métropolitain au titre du fonds des équipements structurants,

Considérant que la réalisation de cet équipement présente des critères relevant du régime du fonds des équipements structurants : rayonnement intercommunal et interterritorial, ambitions environnementales supérieures à la norme en vigueur, projet fédérateur pour une commune portant un projet de rénovation urbaine structurant à l'échelle de la Métropole : le projet du Bois l'Abbé,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne, ne prend part ni aux débats ni au vote,

Considérant qu'une délibération du conseil de la Métropole à la majorité des deux tiers de ses membres est requise, dans les domaines de l'intérêt métropolitain,

La commission « Aménagement » consultée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCLARE d'intérêt métropolitain le soutien financier pour la réalisation du pôle culturel et associatif de Chennevières-sur-Marne.

PRÉCISE que ce soutien prendra la forme d'une délibération ultérieure portant d'une part attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 000€ (trois millions cinq cent mille euros) au bénéfice de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et d'autre part approbation d'une convention bilatérale de financement avec cet établissement.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Jean-Pierre BARNAUD)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.